



SNUipp-FSU12
Les corniches de Bourran
8, rue de Vienne
12000 RODEZ
Tél : 05 65 78 13 41
Mail : snu12@snuipp.fr

Rodez, le 8 décembre 2021

à Madame la Directrice Académique
des services de l'Éducation Nationale
de l'Aveyron.

Objet : Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 13 décembre 2021 au 18 février 2022, pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département de l'Aveyron

Madame la Directrice Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels enseignant.es du 1er degré, les accompagnant.es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans le département de l'Aveyron, à compter du 13 décembre 2021 jusqu'au 18 février 2022 inclus.

Ainsi, le SNUipp-FSU 12 envisage de recourir à la grève car il dénonce dans le département :

- Le passage au niveau 3 du protocole sanitaire interdit la répartition des élèves dans le cas d'absences non-remplacées : dans un contexte d'extrême tension sur le remplacement, les équipes vont inévitablement être placées dans des situations intenable ;
- L'obligation pour l'ensemble des élèves d'une classe de présenter un résultat de test négatif, dès l'apparition d'un cas positif, génère une charge de travail insupportable pour les directrices et directeurs laissés de plus sans consignes claires, sans aide de leur hiérarchie et confrontés seuls à la pression des familles ;
- Assurer présentiel et distanciel, comme indiqué dans la nouvelle FAQ, lorsque dans une même classe des cas positifs sont placés à l'isolement et des élèves avec résultats de tests négatifs sont de retour, serait ingérable et générerait une charge de travail insurmontable et inacceptable pour les enseignants ;
- L'obligation de présenter un test négatif en lieu et place de la fermeture d'une classe dès l'apparition du premier cas positif confirmé ne garantit pas l'éviction de tous les élèves contaminés et ainsi fait courir un risque aux personnels, aux autres élèves et à leur famille ;
- Alors que de nombreuses absences d'enseignants ne sont pas remplacées, des formations sur temps de classe sont maintenues ;
- Alors que l'épidémie à nouveau flambe, des actions de formation sont maintenues en présentiel au mépris de la sécurité des participants.

Le SNUipp-FSU 12 revendique :

- Des consignes claires précisant la conduite à tenir dans le cas du non-remplacement d'un enseignant absent ;

- Des consignes claires précisant la conduite à tenir et envisageant les différents scénarii dès lors qu'un cas positif est avéré dans une classe ;
- La mise en place au niveau du département d'une cellule d'écoute, de conseil, d'aide (en particulier pour la relation aux familles) et de suivi de la situation des écoles confrontées au COVID avec un numéro d'appel clairement identifié joignable à tout moment par les directrices et directeurs ;
- Le dépistage hebdomadaire de l'ensemble des élèves initié par les services de l'Education Nationale ;
- La reconnaissance et la compensation du temps passé par les directrices et directeurs (en soirée et même durant les week-ends) à la gestion de la crise ;
- L'arrêt des formations sur temps de classe tant que dure le non-remplacement des absences ;
- L'arrêt des formations en présentiel tant que le virus reste à un haut niveau de circulation ;
- Le recrutement d'enseignants permettant d'assurer à la fois tous les remplacements et la formation ;

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le SNUipp-FSU12,
Les Co-secrétaires départementaux,

Stéphanie Massol



Antoine Cantais

